

État des Risques et Pollutions

Rue de Pau 93290 Tremblay En France

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

3 Rue de Pau 93290 TREMBLAY EN FRANCE

CADASTRE

AO 1222

COORDONNÉES GPS

48.937958449999996, 2.58421246324872

COMMUNE

CODE INSEE

TREMBLAY EN FRANCE 93073

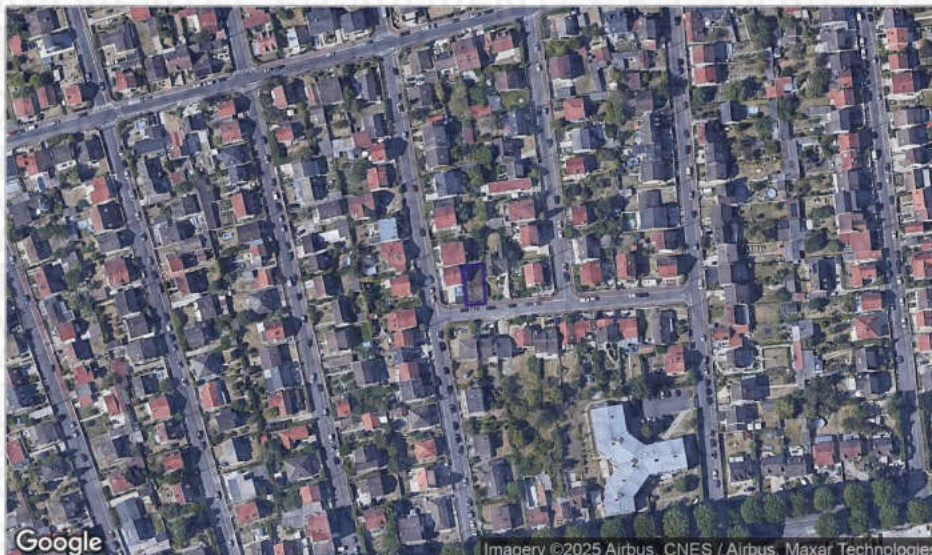
REFERENCE D'ÉDITION

3466354

DATE D'ÉDITION

10/12/2025

AVOVENTES



OLD **Non**

PEB **Non**

BASIAS **10**

BASOL **1**

ICPE **4**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 1**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/TVCRU>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION
Informatif OLD	Non	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels Mouvement de terrain	Oui	Mouvement de terrain - Approuvé 21/03/1986
		Mouvement de terrain Département Prescrit 22/07/2001
		Mouvement de terrain Tassements différentiels Département Prescrit 22/07/2001
		Mouvement de terrain - Prescrit 23/07/2001
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)	Code postal	Nom de la commune
3 Rue de Pau	93290	TREMBLAY EN FRANCE
AO 1222		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☒ non ☐		
prescrit ⁽¹⁾ ☒ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date 23/07/2001		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque: Mouvement de terrain		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☒		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en		
zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐		
Documents à fournir obligatoirement		
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire		
☒ Un extrait du règlement concernant le bien		
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
SAVOVENTES	Le, 10/12/2025 Fait à TREMBLAY EN FRANCE	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision: il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Mouvements de terrains

! Risque présent



Mouvements De Terrains

Mouvements de terrains (carrière)

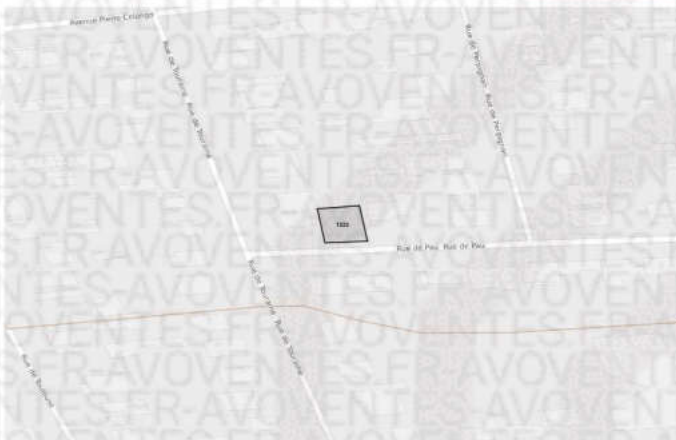
! Risque présent



Carrière

Mouvements de terrains (mines)

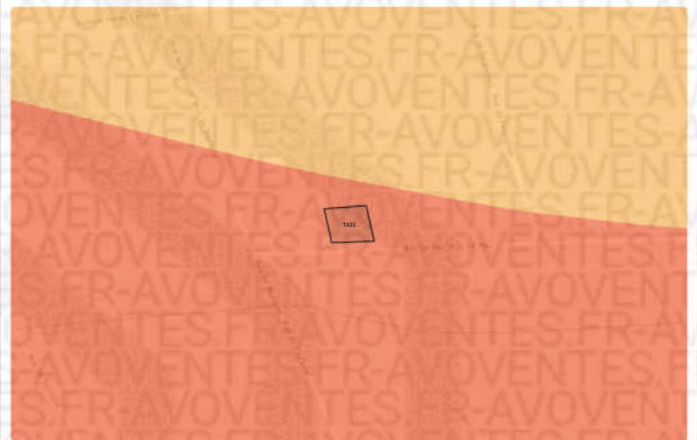
✓ Pas de risque



Risque Minier

Mouvements de terrains (Argiles)

! Risque présent



Faible
Moyen
Fort

Radon

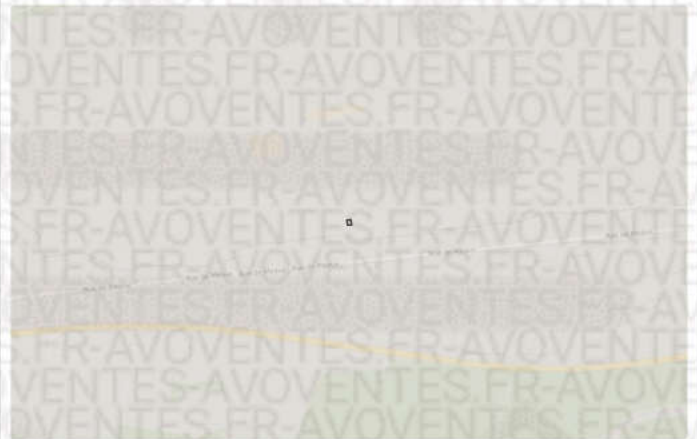
Risque Niveau 1 ●○○



Niveau 1
Niveau 2
Niveau 3

Zones sismiques

Risque Niveau 1 ●○○○○



1- Très Faible
2- Faible
3- Modérée
4- Moyenne
5- Fort

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

3 Rue de Pau

93290

TREMBLAY EN FRANCE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

☒ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

¹ Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

¹ zone A

² zone B

³ zone C

⁴ zone D

très forte

forte

modérée

faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

date / lieu

acquéreur

AVOVENTES

10 décembre 2025 / TREMBLAY
EN FRANCE

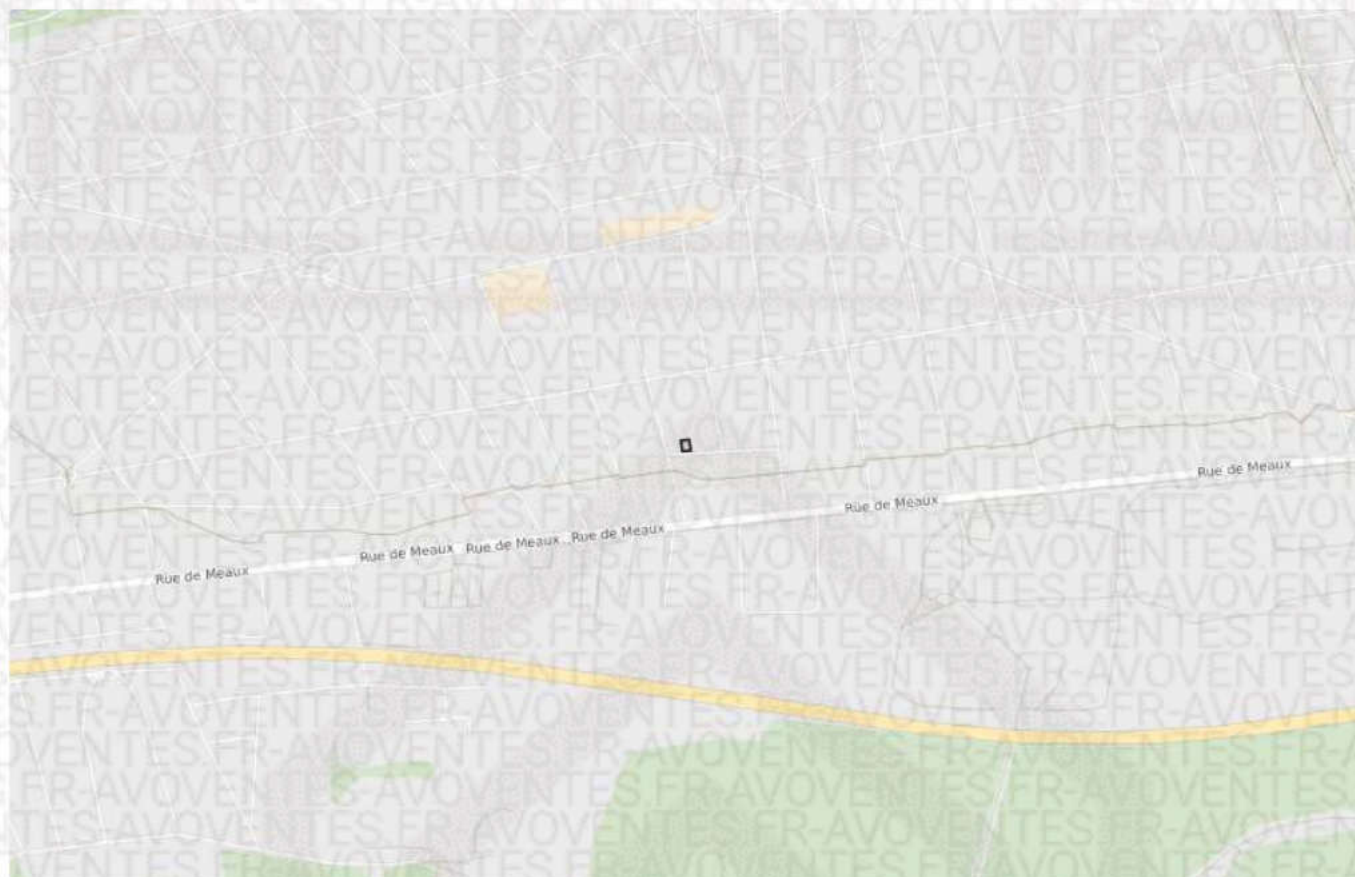
information sur les nuisances sonores aériennes

pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire

<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)

 **Pas de risque**



-  Zone A: Très Forte (Lden 70)
-  Zone B : Forte (Lden 65-62)
-  Zone C : Modérée (Lden 57-55)
-  Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

📍 258 route MEAUX VAUJOURS

📏 181 mètres

SSP3893521 | Indéterminé | CARROSSERIE AUTOMOBILE

AVOVENTES

📍 40 rue VICTOR HUGO VAUJOURS

📏 320 mètres

SSP3891087 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 8 Chemin MILIEU du VAUJOURS

📏 420 mètres

SSP3891085 | En arrêt

AVOVENTES

📍 323 route MEAUX de VAUJOURS

📏 460 mètres

SSP3893079 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 38 rue JUAN VALERA VAUJOURS

📏 490 mètres

SSP3891086 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 264 rue MEAUX VAUJOURS

📏 256 mètres

SSP3894307 | Indéterminé | RECUPERATION DE VIEUX METAUX

AVOVENTES

📍 198 rue MEAUX de VAUJOURS

📏 322 mètres

SSP3891084 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 288 rue MEAUX de VAUJOURS

📏 437 mètres

SSP3891088 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 168 rue SAVOIE de TREMBLAY EN FRANCE

📏 485 mètres

SSP3893060 | Indéterminé

AVOVENTES

📍 176 route MEAUX VAUJOURS

📏 499 mètres

SSP3893522 | Indéterminé | CARROSSERIE AUTOMOBILE

AVOVENTES

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3891078 AVOVENTES

TREMBLAY EN FRANCE



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

SSP000335701 | 🏢 SUNCHEMICAL

📏 267 mètres

La société SUNCHEMICAL a exercé sur le site, 198/212, route de Meaux depuis les années 1930, une activité de fabrication d'encre d'imprimerie. Le 29 novembre 2004, l'exploitant a déclaré cesser toutes ses activités à compter du 31 décembre 2004. Les études menées entre 2004 et 2011 ont mis en évidence des pollutions ponctuelles aux hydrocarbures au niveau des anciennes cuves enterrées, localement des impacts en métaux (Baryum, Cuivre, Molybdène) au niveau d'une zone de stockage ainsi que des impacts aux solvants chlorés dans les lentilles d'eau superficielle. Le chantier de réhabilitation a commencé en janvier 2011 par les opérations de démolition désamiantage des bâtiments, le rapport décrivant les futures opérations ayant été transmis à l'administration le 28/12/2010. Les opérations ont été arrêtées plusieurs mois après les démolitions pour prendre en compte les résultats des investigations complémentaires. Les travaux de réhabilitation ont été terminés en janvier 2012. Ils ont consisté en la purge et l'évacuation de terres polluées par des hydrocarbures, des solvants chlorés et des métaux. Aucun traitement n'a été réalisé sur les eaux souterraines. L'ARR (analyse résiduelle des risques) a été établie pour les usages futurs du site (centre commercial) et pour les usages actuels hors site (résidentiel). Le niveau de pollution résiduelle du site est compatible avec l'usage commercial prévu. Par ailleurs la contamination des eaux souterraines par des solvants chlorés n'entraîne pas de risques inacceptables pour les résidents hors site vis-à-vis des remontées de vapeurs. Une surveillance des eaux souterraines est en place. Les derniers résultats de la campagne de juin 2015 confirment la présence d'un impact en solvant chloré au niveau des poches d'eau souterraines. Les concentrations sont stables depuis quatre campagnes de suivi de la qualité des eaux souterraines. Les concentrations en COHV (composés organiques halogénés volatils) mesurées en bordure de site restent cohérentes avec les résultats des campagnes précédentes. Les résultats de la campagne de juin 2015 mettent également en évidence la présence de BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylène) au niveau du piézomètre central, mais en une concentration plus faible qu'en octobre 2013. Observations: 6 octobre 2004 : Rapport d'étude historique documentaire (étape A), des investigations du sol et de la nappe (étape B) et évaluation simplifiée des risques (ESR) Février 2005 : Rapport d'études Approfondies, Investigations environnementales complémentaires Rapport d'études de l'évaluation Détaillée des Risques (EDR) - 11 mai 2005 et sa révision en date de février 2006 Rapport : Travaux de remise en état Démantèlement des bâtiments et anciens matériels de production industrielle et dépollution des sols - décembre 2010 Rapport Investigations Complémentaires juillet 2011 - 13 juillet 2011 Rapport de fin de travaux - mars 2012 Memorandum du 18/06/2012 - caractéristiques des écoulements souterrains au droit du site SUNCHEMICAL de Vaujours



Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

📍 264 RUE DE MEAUX 93410 Vaujours

📏 294 mètres

FR
AVOVENTES

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408145

📍 entre la RN3 et la rue Juan Valera et la rue de Meaux 93410 Vaujours

📏 372 mètres

AVOVENTES

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006519659

📍 198 A 212 ROUTE DE MEAUX 93410 Vaujours

📏 351 mètres

AVOVENTES

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406220

📍 216-224 rue de Meaux - Les Marlières 93410 Vaujours

📏 373 mètres

AVOVENTES

🌐 georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522148

Cartographies des pollutions des sols

SIS

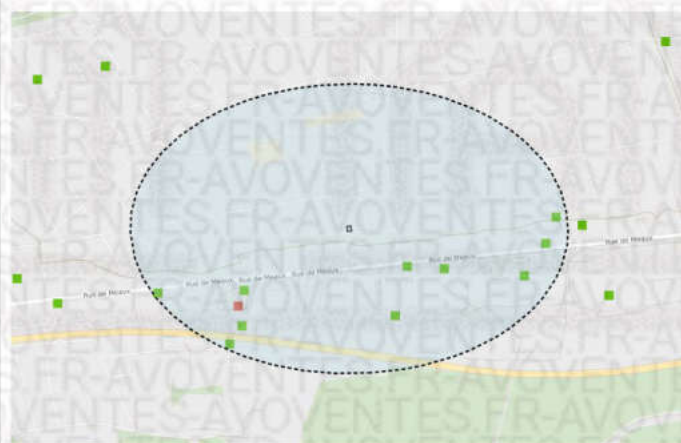
✓ Pas de risque



SIS

Pollution des sols (BASOL / BASIAS)

11 Sites

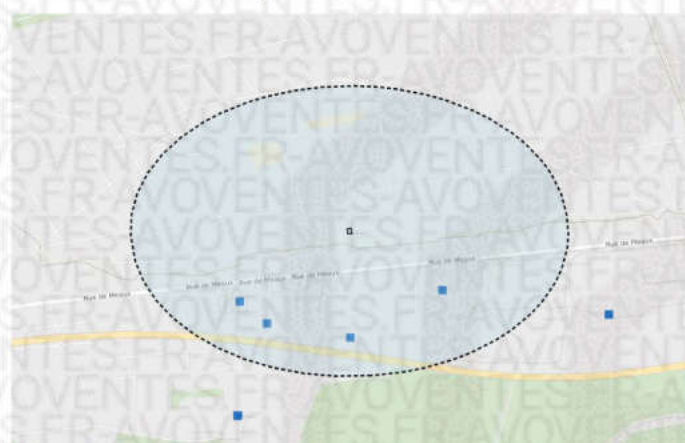


BASIAS

BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

4 Sites



ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Seine-Saint-Denis
COMMUNE
TREMBLAY EN FRANCE

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
3 Rue de Pau
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
 Inondations et/ou Coulées de Boue	01/05/2024	02/05/2024	23/09/2024	28/09/2024	☐ OUI ☐ NON
	16/08/2022	16/08/2022	21/11/2022	08/12/2022	☐ OUI ☐ NON
	12/07/2021	13/07/2021	13/09/2021	28/09/2021	☐ OUI ☐ NON
	03/06/2021	04/06/2021	13/09/2021	28/09/2021	☐ OUI ☐ NON
	16/06/2021	17/06/2021	09/08/2021	25/08/2021	☐ OUI ☐ NON
	18/06/2021	20/06/2021	09/07/2021	20/07/2021	☐ OUI ☐ NON
	25/05/2018	26/05/2018	16/09/2019	23/10/2019	☐ OUI ☐ NON
	01/10/2017	15/11/2017	16/09/2019	23/10/2019	☐ OUI ☐ NON
	19/05/2012	19/05/2012	25/11/2013	27/11/2013	☐ OUI ☐ NON
	02/07/2009	02/07/2009	18/04/2013	25/04/2013	☐ OUI ☐ NON
	13/05/2006	13/05/2006	23/03/2007	01/04/2007	☐ OUI ☐ NON
	06/05/2006	06/05/2006	23/03/2007	01/04/2007	☐ OUI ☐ NON
	26/06/2001	27/06/2001	03/12/2001	19/12/2001	☐ OUI ☐ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
	23/08/1995	23/08/1995	24/10/1995	31/10/1995	☐ OUI ☐ NON
	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	☐ OUI ☐ NON
	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988	☐ OUI ☐ NON
	26/07/1983	28/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	☐ OUI ☐ NON
	22/07/1983	23/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	☐ OUI ☐ NON
	07/07/1983	07/07/1983	05/10/1983	08/10/1983	☐ OUI ☐ NON
 Mouvement de Terrain	24/06/1983	26/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	☐ OUI ☐ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
	01/04/2022	30/09/2022	22/07/2023	14/09/2023	☐ OUI ☐ NON
	01/04/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2019	05/12/2019	29/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2016	30/09/2016	27/09/2017	20/10/2017	☐ OUI ☐ NON
	01/04/2015	30/09/2015	20/12/2016	12/02/2017	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2006	30/09/2006	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
 Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2004	30/09/2004	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2004	31/03/2004	11/06/2008	14/06/2008	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2003	30/09/2003	20/12/2005	31/12/2005	☐ OUI ☐ NON
	01/10/1993	30/11/1997	26/05/1998	11/06/1998	☐ OUI ☐ NON
	01/01/1991	30/09/1993	03/03/1995	17/03/1995	☐ OUI ☐ NON
	01/01/1990	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	☐ OUI ☐ NON
	01/06/1989	31/12/1989	04/12/1990	15/12/1990	☐ OUI ☐ NON

Nom et visa du vendeur

10/12/2025

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr